

Rapport de la Commission de recours Concernant le Préavis Municipal N° 24-2019

Approbation de l'entente sur la gestion des déchets entres les communes de Sainte-Croix et Bullet

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de recours incorpore, composée de Madame Estelle Guex, Messieurs Pascal Jaccard, Sylvain Gaillard, Gilles Gander, Claude Mermod et de votre rapporteur Daniel Prévitali, s'est réunie le lundi 7 octobre 2019 à la salle Bonnet pour étudier le préavis No 24-2019 sur la gestion des déchets sur le Balcon du Jura.

Nous remercions Monsieur le Syndic, Jean-Franco Paillard, Madame la Municipale, Véronique Duvoisin, pour leurs explications, ainsi que Messieurs les Municipaux, Michel Bornoz et Daniel Oguey pour leur présence.

Serpent de mer depuis plusieurs années et au vu des frais engendrés pour leur gestion (dépôts, anciennes décharges, coût et mode de transport, ramassage, etc.), il faut reconnaître que ce dossier des déchets est un problème pour chaque commune de Suisse soumise à la loi du « pollueur payeur ».

Certes des solutions ont été apportées par la taxe au sac, la gestion des déchets ménagers par SRTID, le tri des différents matériaux par la mini déchetterie mise en service à Bullet il y a quelques années et qui donne satisfaction aux habitants.

Toutefois, le problème des gros déchets persiste. Vider une maison lors d'une vente ou d'un décès représente une masse de déchets que seule la déchetterie de la Combe de Ville est à même de gérer.

Nous saluons donc le travail qui a été fait durant toutes ces années pour essayer de collaborer de façon intelligente et économique pour le confort de toute la région, qui se verrait obligée de se rendre en plaine, à grands frais, si la Combe de Ville n'avait pas été aménagée.

Au vu des frais qui augmentent d'année en année et faisant l'objet de commentaires hostiles de la part de certains Conseillers communaux de Bullet qui accusent la Commune de Sainte-Croix de facturer des montants surfaits, l'idée de la convention, qui serait pilotée par un comité exécutif de 4 membres, 2 de chaque commune et d'un Président et Secrétaire provenant également de chaque commune, nous paraît équitable, puisque ce comité prendra, selon les termes de l'accord, des décisions à l'unanimité des 4 membres.

Il en ressort qu'une gestion future de tous les déchets (transports, location de locaux et création de dépôts, frais de véhicules, ventilation des frais du personnel) par le comité, qui établit un budget, apporterait plus de clarté et d'économies aux 2 communes partenaires.

Il va sans dire que pour Bulet le dépôt actuel des Rasses est trop petit et grâce à cette convention une nouvelle construction pourrait être envisagée pour laquelle la participation financière de Sainte-Croix, au prorata du nombre d'habitants, serait un avantage conséquent, ce qui permettrait aussi aux personnes habitant le Crêt-Junod d'y déposer les ordures de manière propre et correcte.

Si cette convention était refusée, nous serions obligés d'étudier la construction d'un dépôt aux Rasses, entièrement aux frais de la Commune et ce, dans un avenir immédiat, car la situation actuelle n'est plus tolérable, et nous nous verrions également contraints de trouver une autre solution pour la Combe de Ville, car il nous est impossible de créer une déchetterie uniquement pour notre commune.

Pour tous les avantages décrits ci-dessus, nous ne rentrons pas dans les détails des chiffres car vous avez pu prendre connaissance de la simulation qui a été annexée au préavis municipal en question, la commission de recours vous propose d'accepter le préavis No 24-2019 tel que présenté.

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission de recours et considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **D'approuver** le projet d'entente intercommunale pour la gestion des déchets des Commune de Sainte-Croix et de Bulet;
- **D'adhérer** à ladite entente.

Bulet, le 7 octobre 2019

Le rapporteur : Daniel Previtali



Les membres : Estelle Guex

Sylvain Gaillard

Gilles Gander

Pascal Jaccard



Claude Mermoud